



Projet de formation >

La défense dans le cadre de la  
justice pénale et de la coopération  
judiciaire au sein de l'UE



## Le projet

Conçue spécifiquement pour les avocats de la défense, cette formation intensive présentera les différents aspects de la coopération judiciaire à l'échelle de l'UE ainsi que les instruments de la justice pénale à disposition des avocats. Ce projet s'inscrit dans l'approche graduelle appliquée au niveau européen pour l'établissement de procédures de sauvegarde.

Le projet consiste en une série de six séminaires dans différents pays de l'UE. Chaque séminaire, d'une durée d'une journée et demie (vendredi/samedi), s'adressera à 25 participants provenant de 4-5 Etats membres.

## Etapas du projet

Le projet se déroulera sur 22 mois à partir de mai 2011.

Il est prévu que les séminaires aient lieu en octobre et décembre 2011, février, avril, juin et septembre 2012.

## Emplacement

Dans le but d'inclure autant d'Etats membres que possible, les six séminaires se dérouleront à Barcelone, Bruxelles, Edimbourg, Helsinki, Prague et Vienne.

## Coûts

Le projet est cofinancé par la Commission Européenne dans le cadre de son Programme Justice Pénale.

<b>Frais d'inscription (documentation comprise)</b>	Entre €150 et €350	Les frais varient en fonction de l'événement.
<b>Transport</b>	€ 0	Les coûts de transport sont remboursés par l'ERA jusqu'à €300 pour les participants étrangers et jusqu'à €150 pour les ressortissants du pays où l'événement se déroule.
<b>Logement</b>	€ 0	Le logement pour les deux nuits est garanti et couvert par l'ERA.
<b>Restauration</b>	€ 0	Les pauses café sont comprises dans les frais d'inscription. L'ERA invitera tous les participants à un dîner en commun.

## Inscription

Le nombre de places pour les séminaires est limité (5-10 places/groupe national/séminaire, i.e. 25 places/séminaire). Les places seront attribuées aux candidats remplissant les conditions au fur et à mesure de leurs inscriptions jusqu'à épuisement des places disponibles.

## Séminaires

Où?	Quand?	Groupe cible	Langue(s)
<b>Vienne, Autriche</b>	14-15 octobre 2011 Numéro d'événement : 311DT92	Avocats de la défense provenant de <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>l'Autriche</b> (10 places)</li> <li>• <b>l'Allemagne</b> (7 places)</li> <li>• <b>la Hongrie</b> (6 places)</li> </ul> Ouvert aux avocats de la défense du <b>Luxembourg</b> et de la <b>Slovénie</b> (2 places).	Allemand
<b>Helsinki, Finlande</b>	9-10 décembre 2011 Numéro d'événement : 311DT93	Avocats de la défense provenant <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>de la Finlande</b> (10 places)</li> <li>• <b>du Danemark</b> (6 places)</li> <li>• <b>de la Suède</b> (6 places)</li> </ul> Ouvert aux avocats de la défense d' <b>Estonie</b> , de <b>Lituanie</b> , de <b>Lettonie</b> et de <b>Norvège</b> (3 places).	Anglais
<b>Bruxelles, Belgique</b>	10-11 février 2012 Numéro d'événement : 312DT03	Avocats de la défense provenant de <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>la Belgique</b> (7 places)</li> <li>• <b>la France</b> (10 places)</li> <li>• <b>la Roumanie</b> (7 places)</li> </ul> Ouvert aux avocats de la défense du <b>Luxembourg</b> (1 place).	Français
<b>Edimbourg, Ecosse</b>	20-21 avril 2012 Numéro d'événement : 312DT04	Avocats de la défense provenant <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>du Royaume-Uni</b> (10 places)</li> <li>• <b>de l'Irlande</b> (7 places)</li> <li>• <b>des Pays-Bas</b> (7 places)</li> </ul> Ouvert aux avocats de la défense de <b>Malte</b> (1 place).	Anglais
<b>Prague, Rép. Tchèque</b>	22-23 juin 2012 Numéro d'événement : 312DT05	Avocats de la défense provenant de <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>la République Tchèque</b> (10 places)</li> <li>• <b>la Pologne</b> (7 places)</li> <li>• <b>la Slovaquie</b> (6 places)</li> </ul> Ouvert aux avocats de la défense de <b>Bulgarie</b> et de la <b>Grèce</b> (2 places).	Tchèque Polonais (Anglais)
<b>Barcelone, Espagne</b>	26-27 octobre 2012 Numéro d'événement : 312DT06	Avocats de la défense provenant <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>d'Espagne</b> (10 places)</li> <li>• <b>du Portugal</b> (6 places)</li> <li>• <b>de l'Italie</b> (6 places)</li> <li>• <b>de la Roumanie</b> (3 places)</li> </ul>	Espagnol Italien

## Transport et logement

Le logement pour 2 nuits sera assuré par l'ERA.

Les coûts de transport seront remboursés par l'ERA dès réception des factures originales pour des montants allant jusqu'à €300 pour les participants venant d'autres pays et jusqu'à €150 pour les ressortissants de l'Etat membre où le séminaire aura lieu. Les participants sont priés d'organiser leur propre voyage.

## Contact



**Cornelia Riehle**  
Deputy Head of Section  
European Criminal Law  
Tel. +49 651 93737-302  
Fax +49 651 93737-919  
Email criehle@era.int

## E-learning

Pour tirer profit au maximum de la participation à ce programme de formation, les participants auront la possibilité de se préparer au préalable à travers un cours e-learning via le site internet de l'ERA.

## Méthodologie

Le programme offre un grand éventail de méthodes de formation, y compris plusieurs formats d'apprentissage classiques à des ateliers interactifs.

Dans le but de garantir une formation pratique valorisante, les sujets seront abordés sur la base d'ateliers nationaux. Dans ces ateliers, un expert national présentera et analysera les principaux sujets puis conduira une étude de cas ayant pour base un système de justice pénale nationale. Ainsi, les participants bénéficieront d'une formation qui répondra parfaitement à leurs besoins en matière de pratique juridique transfrontalière. Afin de bénéficier de différents points de vue, les groupes d'experts conduisant les séminaires seront aussi composés de juges, procureurs et experts universitaires jouissant d'une longue expérience dans la coopération judiciaire pénale au sein de l'UE.

## Programme

L'impact de la justice pénale européenne en constante évolution sur les activités quotidiennes des avocats de la défense dans les Etats membres sera au coeur de cette formation intensive. Une attention particulière sera portée à la multiplication des instruments ayant pour base le principe de la reconnaissance mutuelle.

Chaque formation traitera principalement des problèmes soulevés par la défense en ce qui concerne les affaires transfrontalières impliquant des mesures d'enquête là où des instruments communautaires sont déjà en place (par exemple le mandat d'arrêt européen) ou en voie d'adoption, tout particulièrement dans le domaine de l'obtention de preuves transfrontalières.

## Opportunités de réseautage

La dimension européenne accrue de la justice pénale nécessite davantage de réseaux entre les avocats de la défense dans l'UE. Ce projet contribue au réseautage de deux façons : d'une part, les avocats de la défense de différents Etats membres auront l'opportunité d'établir des contacts personnels et d'échanger leurs pratiques et expériences au cours de la formation ; d'autre part, une partie de la formation sera consacrée à informer les participants sur les meilleures façons d'entrer en contact avec leurs collègues d'autres Etats membres.

## Organisation

Ce projet est organisé par l'Académie de Droit Européen (ERA).

L'ERA est une fondation publique à but non lucratif qui offre des programmes intensifs de formation pour les juristes dans le domaine de la justice pénale européenne et dans d'autres domaines de droit européen. Renseignez-vous sur notre site [www.era.int](http://www.era.int).

## Partenaires

Ce projet est soutenu par la European Criminal Bar Association (ECBA), les barreaux nationaux finlandais et tchèque, la Délégation des barreaux de France (DBF), l'Association autrichienne des barreaux, la Scottish Faculty of Advocates et le Barreau de Barcelone.